

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] remarques enquete publique

Date : Sun, 29 Dec 2019 16:12:31 +0100

De : claire andrieux >

Pour : enquete.pointegrouin@gmail.com

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la lecture des documents disponibles de l'enquête publique et à mes connaissances du site et de ses usages, voici mes remarques :

De façon positive, j'approuve :

- la création du giratoire à l'entrée du site
- la suppression du parking au pied du sémaphore et des sanitaires et sa renaturation
- la mise en accessibilité pour les PMR

En revanche, si le projet est bien de renaturer le site alors pourquoi le cheminement piéton continue au-delà du sémaphore (belvédère noté 1.1 sur les plans) ? Le point de vue aménagé à cet emplacement est déjà à 180°C. Je ne comprends pas pourquoi on pourra aller au-delà de la table d'orientation (s'il fallait trouver un compromis entre la situation présentée et ma proposition d'arrêt du cheminement au sémaphore). Finalement ça donne plus l'impression d'un sur-aménagement qu'une renaturation du site, notamment avec l'installation de beaucoup de mobiliers urbains pour lesquels, par ailleurs, on peut se poser la question de leur tenue dans le temps. De plus, les hôtels-restaurants ne sont pas déplacés, ce qui aurait pu être l'occasion de le faire, par exemple à l'emplacement de l'aire de camping car. Je me pose aussi la question de l'utilité de la création d'une nouvelle route à l'Ouest du site qui amènera beaucoup de travaux (d'ailleurs, aucun calendrier d'exécution des travaux n'est mentionné dans les documents ou illisible). Où est la plus-value ? Sûrement pas écologique. Est-ce vraiment une renaturation ? J'aurai plutôt appelé cela l'aménagement paysager pour créer une vitrine à touristes en mal d'iode et de sensation éolienne.

Concernant les usages du site, vous supprimez la descente des pêcheurs à pied, ce qui n'est pas particulièrement souhaitable et encouragera à multiplier les passages. Egalement, il n'y aura plus le parking visiteur pour le camping municipal, ainsi que celui le long de la RD 201 direction la plage du Saussay. Au total, il est donc prévu 220 places de parking. Je trouve ça vraiment trop peu sachant que :

- c'est le site le plus visité d'Ille-et-Vilaine
- qu'il n'y a pas d'offre de transport en commun (ou de navette) en dehors de la période estivale (qui est déjà très limitée en termes de durée et de fréquence), alors que le site est fréquenté toute l'année. Le problème de stationnement va donc être juste déplacé si l'offre de transport en commun n'est pas digne de ce nom. Les véhicules continueront de se stationner le long de la RD 201 s'il n'y a pas d'aménagement l'empêchant. Mais pour autant, il ne faudrait pas oublier que la fréquentation du GR34 et de la plage du Saussay nécessite du stationnement. Le problème sera encore plus conséquent avec le projet de créer une aire de stationnement temporaire pour les cars en lieu et

place du parking à l'entrée du "village des pêcheurs" au dessus de Port-Mer qui est utilisé pour la plage de Port-Mer.

Le projet d'observatoire du ciel étoilé est vraiment utopique. Certes, et c'est une bonne chose, il y aura réduction de l'éclairage public, mais la pollution lumineuse dans la baie du Mont-Saint-Michel et tout le long de la Côte d'Emeraude est vraiment très importante, empêchant de voir un "vrai" ciel étoilé. Pour preuve, j'aperçois la pollution de la Côte d'Emeraude depuis la côte manchoise à Agon-Coutainville ! Il y a donc un sacré travail à faire pour voir la Voie Lactée à la Pointe du Grouin. La création d'un potager pédagogique est lui aussi de l'argent public mal dépensé, vu sa taille ridicule et son emplacement (quelle pérennité ?). Historiquement et horticolement parlant , ça aurait eu plus de sens de le placer là où les sémaphoristes faisaient le leur.

De façon générale, le projet aurait mérité à être plus ambitieux en termes de renaturation du site. C'est plus un projet architectural qu'un projet écologique. Je remarque également la piètre qualité de résolution de certains documents de l'enquête publique qui sont illisibles. Est-ce légal ? A l'heure du numérique, les documents auraient pu être imprimés en pdf et fusionner aux documents et non pas scannés avec une basse résolution...

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Claire Andrieux